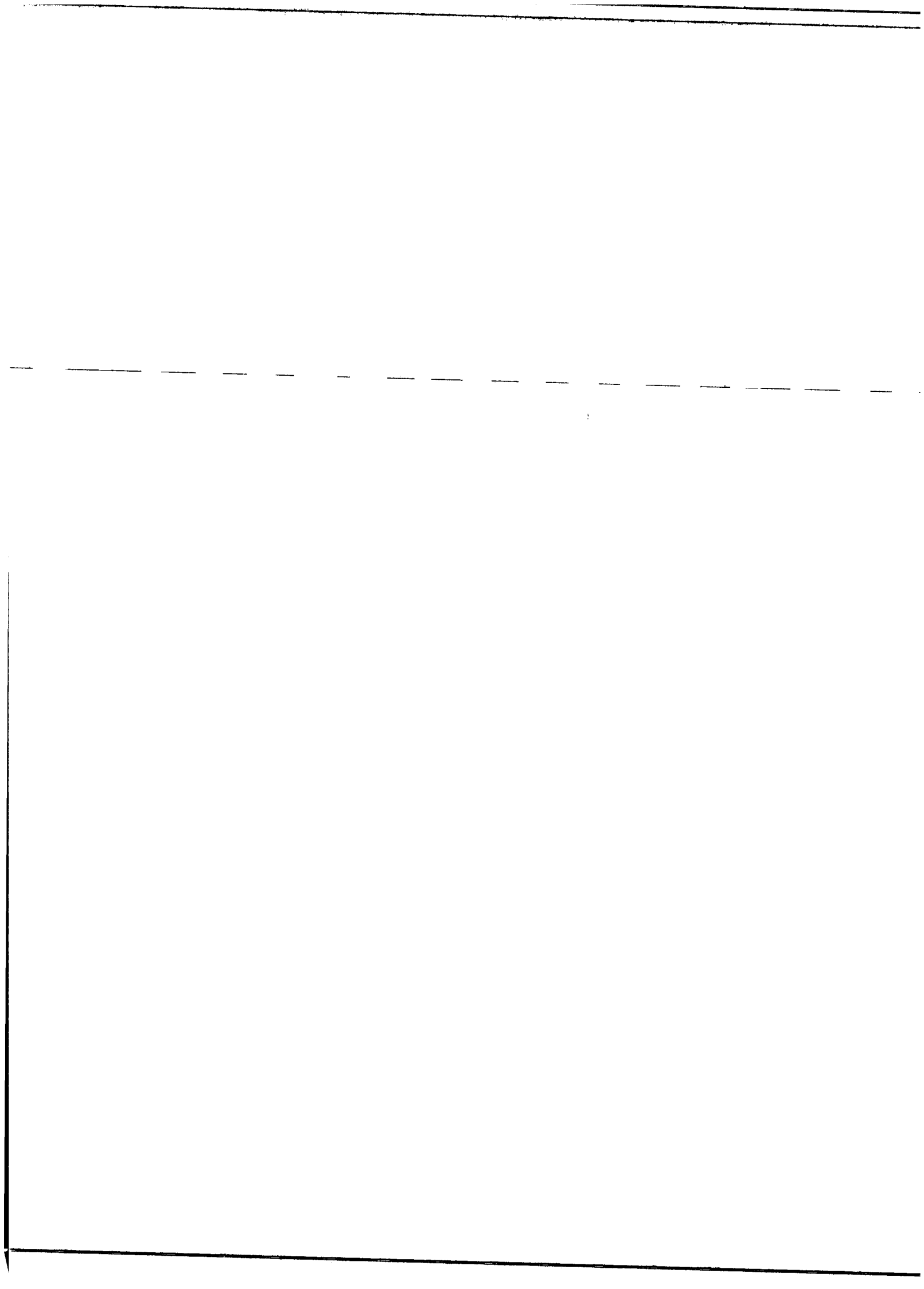


Bordereau attestant l'exactitude des informations - COMPIEGNE - 6002 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 25/09/2024 - 8285 - 2017 B 01086 - 831 934 732 - AUMALE DEVELOPPEMENT



Bilan Actif

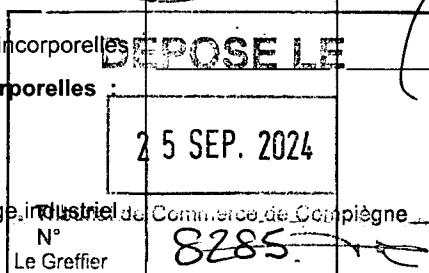
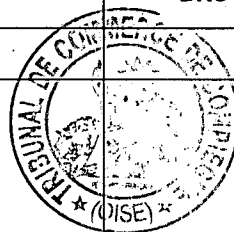
AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Edition du 06/05/24

Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage, industriel, agricole, commercial				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 499		1 499	1 499
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	1 499		1 499	1 499
ACTIF IMMOBILISÉ	1 499		1 499	1 499



Certifié conforme

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 253 849		2 253 849	1 862 599
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 253 849		2 253 849	1 862 599
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	18 017		18 017	45 664
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	18 017		18 017	45 664
ACTIF CIRCULANT	2 271 866		2 271 866	1 908 264

Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	2 273 365		2 273 365	1 909 763
----------------------	------------------	--	------------------	------------------

Bilan Passif

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 06/05/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(277 752)	601 575
Résultat de l'exercice	371 838	(79 327)
TOTAL situation nette :	204 087	632 248
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	204 087	632 248
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 066 422	1 172 632
TOTAL dettes financières :	2 066 422	1 172 632
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 856	2 695
Dettes fiscales et sociales		102 187
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	2 856	104 882
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 069 278	1 277 514
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 273 365	1 909 763

Compte de Résultat (Première Partie)

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 06/05/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				26 320
Chiffres d'affaires nets				26 320
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				26 320
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			9 579	10 563
TOTAL charges externes :			9 579	10 563
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				7 876
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			9 579	18 439
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(9 579)	7 881

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 06/05/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(9 579)	7 881
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	428 064	50 590
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	428 064	50 590
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	43 790	33 515
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	43 790	33 515
RÉSULTAT FINANCIER	384 274	17 075
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	374 695	24 956
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	2 857	104 283
TOTAL DES PRODUITS	428 064	76 910
TOTAL DES CHARGES	56 226	156 237
BÉNÉFICE OU PERTÉ	371 838	(79 327)

SAS AUMALE DEVELOPPEMENT

ANNEXE COMPTABLE

Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 2 273 364,82 €, et le compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 371 838,36 €.

Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	Participation restant à verser	à la clôture de l'exercice
Titres de participation	1 499,00				1 499,00
					-
					-
TOTAL	1 499,00	-	-	-	1 499,00

2.3. Variation des amortissements

Néant.

2.3. Stock de produits en cours

Néant.

2.4. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières		
Clients douteux ou litigieux		
Créances clients et comptes rattachés		
Fournisseurs, avances et acomptes versés		
Personnel et comptes rattachés		
Organismes sociaux		
Groupe et associés	2 178 493,27	
Etat et collectivités publiques	75 356,00	
Débiteurs divers		
Charges constatées d'avance		
TOTAL	2 253 849,27	-

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total en fin d'exercice
Parts sociales		Augmentations	Diminutions	
Nombre	10 000,00			10 000,00
Valeur nominale	10,00			10,00
Montant	100 000,00			100 000,00

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers	2 856,00	
Fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupes et associés	2 066 422,23	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	2 069 278,23	-

3.3. Provisions

Aucune provision n'a été constatée au cours de l'exercice comptable.

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Groupe et associés intérêts à recevoir	55 894,00
TOTAL	55 894,00

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Néant.

4.5. Charges à payer

Intérêts courus sur emprunts	
Groupe et associés intérêts à payer	43 790,00
Fournisseurs factures non parvenues	2 856,00
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour commissions à payer	
Personnel, autres charges à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur commissions à payer	
Organismes sociaux, charges diverses à payer	
Etat, charges à payer	
TOTAL	46 646,00

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2023)
Participations de plus de 10% du capital détenu				
SNC GAMMALOG	1 000	0	99,99%	22 227
SNC 51 JONQUIERE	1 000	50 567	50,00%	(11 368)

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernant des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
SAS CLAMINVEST		2 066 422,23
SNC GAMMALOG	200 000,00	
SNC 51 JONQUIERE	1 978 493,27	
TOTAL	2 178 493,27	2 066 422,23

4.11. Acompte sur dividende

La société Aumale Développement a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 800 000€ à ses associés le 27/07/23.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les charges d'exploitation sont constitués essentiellement des frais de gestion de l'activité.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.

"AUMALE DEVELOPPEMENT"

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) - 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 831 934 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 17 mai 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix sept mai, à 18 heures 30, les associés de la société ~~AUMALE DEVELOPPEMENT~~ (ci-après la "**Société**"), société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, divisé en 10.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS 831 934 732, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance.

~~La séance est présidée par CLAMINVEST~~ en sa qualité de Président de la Société, représentée par son Président Monsieur Jean Jacques NAMANI.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué, absente, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de la Société, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée, étant composée de la totalité des associés, peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Présentation du rapport du Président ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Présentation du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Approbation des conclusions du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus à consentir au Président de la Société pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Délibération sur la situation des mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant, lesquels viennent à expiration à l'issue de l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2023 ;
- Délégation de pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions proposées ont été communiqués ou mis à la disposition des associés et qu'il a été répondu aux demandes de renseignements des associés conformément aux statuts.

L'Assemblée Générale donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part de l'Assemblée.

Monsieur le Président présente ensuite le rapport de gestion du Président ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par un associé.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale, les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ses rapports, tels qu'ils lui ont été présentés par le Président.

En application des dispositions de l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence d'amortissements ou charges non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023, lequel s'élève à un montant de 371 838,36 € et le compte report à nouveau créditeur qui s'élève à 522 248,23 €, soit la somme totale de 894 086,59 € de la manière suivante :

Au crédit du poste « acompte sur dividende » à hauteur de 800.000 €
Le solde en dividende aux actionnaires, soit 94 086,59 €, au prorata de leur détention du capital avec une mise en paiement au 30 juin 2024 :

La société CLAMINVEST.....65 860,59 €
La société TILINVEST14 113 €
Isabelle MAITREJEAN.....14 113 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

En application des dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'il a été versé au titre des trois exercices précédents, un acompte sur dividende en 2023 à hauteur de 800.000 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et pris acte que les mandats des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant de la Société viennent à expiration à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

Décide :

De ne pas renouveler la société KPMG SA dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire compte tenu de la loi PACTE de 2019.

De ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société SALUSTRO REYDEL également.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*

*

*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

La société CLAMINVEST

Représentée par son Président

Jean Jacques NAMANI

DocuSigned by:

Jean-Jacques NAMANI

86EAB1A4A7A045F...



KPMG SA
2 allée de la Forêt d'Halatte
Bât Alatum 2
60100 Creil

AUMALE DEVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023
AUMALE DEVELOPPEMENT
64 Avenue du Maréchal Joffre 60500 CHANTILLY

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 allée de la Forêt d'Halatte
Bât Alatum 2
60100 Creil

AUMALE DEVELOPPEMENT

64 Avenue du Maréchal Joffre 60500 CHANTILLY

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À la collectivité des associés de la société AUMALE DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUMALE DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EOHIO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

AUMALE DÉVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Creil, le 16 mai 2024

KPMG SA

Fabien LEFEBVRE

Associé

AUMALE DEVELOPPEMENT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

Bilan Actif

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 15/02/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 499		1 499	1 499
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	1 499		1 499	1 499
ACTIF IMMOBILISÉ	1 499		1 499	1 499

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 253 849		2 253 849	1 862 599
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 253 849		2 253 849	1 862 599
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	18 017		18 017	45 664
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	18 017		18 017	45 664
ACTIF CIRCULANT	2 271 866		2 271 866	1 908 264

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	2 273 365		2 273 365	1 909 763
----------------------	------------------	--	------------------	------------------

Bilan Passif

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 15/02/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	10 000	10 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(277 752)	601 575
Résultat de l'exercice	371 838	(79 327)
TOTAL situation nette :	204 087	632 248
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	204 087	632 248
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 066 422	1 172 632
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	2 066 422	1 172 632
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 856	2 695
Dettes fiscales et sociales		102 187
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	2 856	104 882
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 069 278	1 277 514
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 273 365	1 909 763

Compte de Résultat (Première Partie)

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 15/02/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				26 320
Chiffres d'affaires nets				26 320
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION				26 320
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			9 579	10 563
TOTAL-charges externes :			9 579	10 563
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				7 876
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
CHARGES D'EXPLOITATION			9 579	18 439
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(9 579)	7 881

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 15/02/24
Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(9 579)	7 881
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	428 064	50 590
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	428 064	50 590
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	43 790	33 515
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	43 790	33 515
RÉSULTAT FINANCIER	384 274	17 075
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	374 695	24 956
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	2 857	104 283
TOTAL DES PRODUITS	428 064	76 910
TOTAL DES CHARGES	56 226	156 237
BÉNÉFICE OU PERTE	371 838	(79 327)

SAS AUMALE DEVELOPPEMENT

ANNEXE COMPTABLE **Exercice du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 2 273 364,82 €, et le compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 371 838,36 €.
Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	Participation restant à verser	à la clôture de l'exercice
Titres de participation	1 499,00				1 499,00
					-
					-
TOTAL	1 499,00	-	-	-	1 499,00

2.3. Variation des amortissements

Néant.

2.3. Stock de produits en cours

Néant.

2.4. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières		
Clients douteux ou litigieux		
Créances clients et comptes rattachés		
Fournisseurs, avances et acomptes versés		
Personnel et comptes rattachés		
Organismes sociaux		
Groupe et associés	2 178 493,27	
Etat et collectivités publiques	75 356,00	
Débiteurs divers		
Charges constatées d'avance		
TOTAL	2 253 849,27	-

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total en fin d'exercice
Parts sociales		Augmentations	Diminutions	
Nombre	10 000,00			10 000,00
Valeur nominale	10,00			10,00
Montant	100 000,00			100 000,00

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 856,00	
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupes et associés	2 066 422,23	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	2 069 278,23	-

3.3. Provisions

Aucune provision n'a été constatée au cours de l'exercice comptable.

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Groupe et associés intérêts à recevoir	55 894,00
TOTAL	55 894,00

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Néant.

4.5. Charges à payer

Intérêts courus sur emprunts	
Groupe et associés intérêts à payer	43 790,00
Fournisseurs factures non parvenues	2 856,00
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour commissions à payer	
Personnel, autres charges à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur commissions à payer	
Organismes sociaux, charges diverses à payer	
Etat, charges à payer	
TOTAL	46 646,00

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2023)
Participations de plus de 10% du capital détenu				
SNC GAMMALOG	1 000	0	99,99%	22 227
SNC 51 JONQUIERE	1 000	50 567	50,00%	(11 368)

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernent des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
SAS CLAMINVEST		2 066 422,23
SNC GAMMALOG	200 000,00	
SNC 51 JONQUIERE	1 978 493,27	
TOTAL	2 178 493,27	2 066 422,23

4.11. Acompte sur dividende

La société Aumale Développement a décidé de distribuer un acompte sur dividende de 800 000€ à ses associés le 27/07/23.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les charges d'exploitation sont constitués essentiellement des frais de gestion de l'activité.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.